



**L' équipe municipale
vous présente ses meilleurs voeux
pour l'année 2009
Santé, bonheur et prospérité**

BULLETIN MUNICIPAL N° 2

Buffignécourtoises, Buffignécourtois,

Malgré une année 2008 difficile nous avons pratiquement atteint tous nos objectifs financiers. A ce jour la mairie et les appartements communaux sont enfin payés. Le seul bémol de l'année dernière : et il n'est pas des moindres, c'est la non réalisation d'une vente de bois sur deux, malheureusement la plus importante, ce qui nous a empêché de payer le solde de notre dette à la communauté de communes. Les fêtes de Noël se sont bien passées aussi bien pour les enfants de la commune qui ont rencontré le Père Noël le 21 décembre, grâce à l'Association de Buffignécourt, que pour les anciens pour qui le Père Noël est passé le 24 dans la journée pour les gâter un petit peu. L'arbre de Noël nous a fait profiter de ses lumières et a réussi à tenir pendant toutes ces semaines malgré le vent et la pluie et une ossature un petit peu frêle. Nous essaierons de faire mieux l'année prochaine au niveau décoration. Nous allons maintenant vous donner les contenus des derniers conseils municipaux.

- Conseil du 11/12/2008 :

- Nous avons accordé au percepteur son indemnité de confection de budget. Cette somme de 213€ correspond à un pourcentage du budget annuel.
- Les charges pour l'appartement communal de type F3 ont été augmentées car elles ne couvraient même pas le coût du nettoyage de la chaudière compris dans le contrat. Elles passent de 8€ à 10€ mensuel.
- Nous avons signé pour 4 ans de plus la convention Magnus. Cette convention gère les mises à jour et la maintenance de nos logiciels de mairie. Le coût est de 560€ par an...mais nous n'avons pas le choix car il n'est plus possible de gérer la comptabilité autrement que sur informatique.
- Nous avons récupéré 140€ d'impôts. En effet l'ancien appartement n'a vraisemblablement jamais été déclaré comme démolit nous continuions donc à payer les impôts fonciers de cet appartement. Les deux nouveaux ont été déclarés sur la parcelle cadastrale 73 ce qui correspond au préau.....La mairie possédait encore jusque très récemment deux appartements sous le préau (???) et un au-dessus de la mairie.....

- Conseil du 22/01/2009 :

- Le conseil a adopté à l'unanimité l'accord de titularisation de Didier pour son contrat avec la Saône Jolie. Il sera maintenant en CDI pour 16h30 par semaine dans la commune de Buffignécourt en temps qu'agent technique. Nous avons le choix entre la titularisation et le non renouvellement de contrat car Didier totalise à ce jour six ans de contrat en CDD. C'est un agent technique sérieux et toujours de bonne volonté c'est pourquoi cette titularisation nous a paru évidente.
- Par contre nous ne pouvons, pour des raisons financières, transformer le CDD de 6h30 par semaine de Didier avec la commune en CDI. Nous interrompons donc son contrat au 01/04/2009. Nous ferons notre possible pour lui trouver un autre contrat sur une autre commune.

- Du à la diminution des heures de travail de Didier au sein de la commune, le nettoyage des escaliers menant aux appartements communaux sera à compter du 1^{er} février 2009 assuré par les locataires eux-mêmes.
- L'ONF nous a fait parvenir un devis de 6000€ de travaux forestiers pour l'année 2009. Ce devis a été refusé par le conseil. Nous attendrons de voir comment se passent les coupes de bois cette année. La tempête très récente sur le Sud-Ouest ne va pas arranger le prix des conifères.....La date de la prochaine vente de bois est le 11/02/2009 à la salle des fêtes de Froideconche ou nous allons proposer des conifères ainsi que les coupes invendues de l'année dernière.
- Cette année le vide-greniers sera organisé par la mairie. La date de la manifestation est fixée au samedi 02/05/2009 de 8h00 à la nuit. Le prix de l'emplacement a été fixé à 1,50€ par exposant. Nous vous donnerons plus de détails pour les inscriptions ultérieurement.

DIVERS :

L'inscription pour l'affouage s'est terminée le 25/01/2009. Il y a 25 affouagistes. Toute personne inscrite sur la liste est responsable de sa portion. Elle devra présenter une assurance responsabilité civile le jour du tirage au sort des portions même si ce n'est pas elle qui fait sa part de bois. La date du tirage au sort vous sera communiquée ultérieurement.

Le SITEVOM Val de Saône fait de nouveau une offre pour des composteurs. Le prix est de **15€** pièce. Les personnes désireuses de passer commande sont priées de le faire savoir à la mairie par tout moyen à leur convenance avant le **15/02/2009** pour une livraison au mois d'avril. Voici les modèles disponibles :



Plastique
400 Litres



Bois
300 Litres



Bois
600 Litres

Dimensions 74 x 74 x 84

Dimensions 85 x 70 x 91

Dimensions 105 x 100 x 91

Les enfants pourront fêter Mardi Gras le mardi 24 février 2009. Une marche des enfants déguisés sera organisée dans le village, suivie d'un goûter dans la salle des fêtes. Tous les « faiseurs(euses) » de beignets et de crêpes sont les bienvenus !!

Nous profitons de ce bulletin pour vous faire part de la peine éprouvée récemment par le décès accidentel de Gilbert. Nous avons rarement connu une personne aussi souriante, toujours de bonne humeur et ne se plaignant jamais. Parti beaucoup trop tôt, sans avoir vraiment profité de sa retraite bien gagnée, nous espérons qu'il profitera de beaucoup d'autres choses là où il est.....

Exceptionnellement ce bulletin sera tiré sur papier pour tout le village cette fois encore. Mais à partir du prochain numéro toutes les familles qui ont un accès Internet le recevront par mail. Pensez à nous envoyer vos adresses mail....

Nous vous rappelons les coordonnées de la mairie :

Tel : 03.84.91.11.41

Email : mairie.buffignecourt@wanadoo.fr

La prochaine édition du bulletin communal sera fin avril.

Le conseil municipal